

FRAAP - Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens
Place du Palais Royal - 29 février 2008

La Fraap, Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens, fondée en 2001, membre associé de l'UFISC, forte de ses 180 membres, constitue aujourd'hui la première organisation représentant le secteur associatif indépendant des arts plastiques et visuels. Elle est le premier réseau de ressources, d'informations et de diffusion dans ce domaine.

Particulièrement dynamiques et innovantes, les associations offrent à de très nombreux artistes émergents ou confirmés des lieux de création et de ressources sur l'ensemble du territoire français.

Ce réseau se voit particulièrement fragilisé aujourd'hui par la politique du Ministère de la Culture. Sans logique pertinente, des associations émergentes voient leurs subventions disparaître, d'autres plus ancrées témoignent de baisses considérables, remettant en question leur pérennité, en premier chef leurs emplois.

La fragilisation actuelle de notre secteur associatif se répercute directement sur les artistes individuels, qui ont un des statuts les plus précaires de tous les métiers artistiques.

Nous ne bénéficions ni de l'assurance chômage, ni de la formation continue qui rappelons-le ici est un droit pour tous en France.

La Fraap mène cette bataille pour la Formation Continue Professionnelle, travaillant aux côtés des organisations professionnelles.

Ces droits acquis ne sont pas respectés.

La Fraap, appliquant sa charte de déontologie, impose à tous ses membres de respecter et d'appliquer le droit d'exposition ou de présentation publique.

Ce droit inscrit dans la loi depuis 1957, n'est pas respecté par les institutions publiques. Comment s'étonner dès lors que plus de la moitié des plasticiens aient des revenus inférieurs au seuil de pauvreté ?

De plus, les coupes actuelles sur les budgets de l'éducation artistique et de l'action culturelle des Dracs mettent en grand danger notre profession fortement impliquée dans la transmission de ses savoirs au plus grand nombre.

La Fraap demande :

-Le maintien et l'augmentation des subventions publiques en direction des associations d'artistes plasticiens sur tout le territoire.

-L'application du droit d'exposition ou de présentation publique

-L'organisation d'une table ronde avec les ministères concernés au sujet de l'assurance chômage, du respect incontournable de tous les droits d'auteurs et de la mise en place du droit à la Formation Professionnelle continue pour tous les artistes plasticiens.

FRAAP

Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens

15, rue La Condamine

75017 Paris

tél : 01.40.03.08.89

mél : fraap3@wanadoo.fr

<http://www.fraap.org>